



PROCES VERBAL DE LA SEANCE du Conseil Municipal de Gars du samedi 23 mars 2024

Le Conseil Municipal de Gars, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de GARS :

Présents : M CASSEZ Marino, Président de séance, Mr SPAENS Francis, secrétaire de séance, M CARDACCIA Jean-Pierre, M BUSSIERE Michel, , Mme NOCERA Myriam, M DUVAL Sébastien, Mme LABESSEDE Denise
Le quorum est atteint, 15h30 la séance commence :

DIVERS : Procès-verbal de la précédente séance du 16 décembre 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION 1

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture des risques Prévoyance et santé des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Le Maire propose de :

- **Donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- **Donner mandat au Centre de gestion des Alpes-Maritimes** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé

Décision soumise au vote : adoptée à l'unanimité

DIVERS

Après débat, la municipalité ne souhaite pas proposer de petit déjeuner, pour les randonneurs. Elle propose d'intégrer uniquement le référencement de l'hébergement gîte VERNIS, dans le parcours de la Maralpine, si cela est possible et autorise le Maire à signer la convention en ce sens.

Présentation des résultats 2023 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévues au Budget : 271 481.00 €	Recettes prévues au Budget :	271 481.00 €
Dépenses réalisées 211 972.66 €	Recettes réalisées :	230 376.91 €
Soit + 18 404.25 € d'excédent sur la section		

Section d'Investissement :

Dépenses prévues au Budget : 215 235.00 €	Recettes prévues au Budget :	215 235.00 €
Dépenses réalisées 146 026.20 €	Recettes réalisées :	140 044.00€
Soit - 5 982.20 € de déficit sur la section investissement		

D'où la situation de trésorerie suivante fin 2023 :

Nous avons dépensé au total :	357 998.86 €
Nous avons perçu au total:	370 420.91 €
Soit un excédent de trésorerie sur l'année 2023 de :	+ 12 422.05 €

A ce déficit , il convient de reprendre le résultat de clôture de l'année dernière 2022 qui correspond à l'argent qu'il y avait en caisse en ce début d'année: **+ 171 079.18 €** en section de fonctionnement
+ 129 568.43 € en section d'investissement

On ajoute l'argent qu'il y avait en caisse en tout début d'année au bénéfice réalisé cette année :

en Section fonctionnement :

résultat 2022 : **+171 079.18** + excédent 2023 : **+ 18 404.25 €** = **189 483.43 €**

En section investissement :

résultat 2022 : **+ 129 568.43 €** - déficit 2023 : **- 5 982.20 €** = **123 586.23 €**

Nous obtenons ainsi un résultat de clôture 2023 = 313 069.66 €

(il convient de lire **2023** et non 2022 comme sur le tableau de bord distribué)

- Il a été vu que le déficit d'investissement résulte du retard de versement de subvention Département06: réclamé le 17 août 2023 mais versé en février 2024, donc sur l'exercice 2024 : 38 328€ de dotation cantonale 2021.
- Les dépenses des fêtes sont passées de 9 700.19€ en 2022 à 14 673.76€ en 2023
- Il est conseillé de persévérer dans les efforts des dépenses d'éclairage public, pour une réduction de consommation
- La gestion du stock de granules est à revoir, passant de 425€ en 2021, de 877.84€ en 2022 à 1 246.54€ en 2023. La répercussion du coût du combustible, n'est pas suffisante, (les convecteurs sont souvent allumés en parallèle.) Il est facturé 15€ par week end, avec un poêle granules rempli avec 1 sac, + 2 sacs mis à disposition, soit 3 sacs. A réfléchir. Mr DUVAL propose de revoir à la hausse le tarif des locations des 2 gîtes de tourisme.
- Mr le Maire propose un tri dans les adhésions de la commune aux multiples organismes, par des résiliations.

DONS aux associations :

Les conseillers proposent d'allouer 1 550€ de subventions aux associations sur l'année 2024 réparties comme suit :
Lei Pite Grane :300€ Montagn'habit : 300€ 150€ à l'amicale des sapeurs-forestiers + amicale pompiers
Sté de chasse la Garçinoise : 300€ *Mme NOCERA votant contre*
Christ'o du cœur : 200€ anciens combattants : 150€

Proposition adoptée sauf Mme NOCERA qui ne souhaite pas subventionner l'association de chasse

Fixation des TAXES locales d'imposition :

La municipalité décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité des impôts communaux.

	Taux	bases 2024	produit assuré 2024 en euros
Pour le foncier bâti	19.99	76 800	15 352
Pour la foncier non bâti	33.65	6 000	2 019
Pour la taxe habitation résidences secondaires	6.73	113 000	7 605
soit un produit prévisionnel total attendu s'élevant à :			24 976 €

Proposition adoptée à l'unanimité

DIVERS

Il a été donné lecture des programmes de travaux prévisionnels à réaliser sur 2024.

Mme LABESSEDE fait part des éboulements, chemin de l'Esteron, et des dégâts causés sur les voies pavées du village, par le passage des chevaux. Mr SPAENS informe qu'il en a informé le propriétaire.

Mr DUVAL propose au conseil municipal d'étudier le nuancier des Bâtiments de France (teintes façades, volets ,feronnerie). Le but est de pouvoir répondre aux demandes faites par les administrés sur les différentes teintes à adopter mais surtout de conserver une harmonie visuelle au sein de notre village. Une prochaine réunion est prévue le 27 avril 2024.

La municipalité décide de relancer une étude de pose d'une turbine électrique qui alimenterait en électricité toutes les parties communales du village (devis, faisabilité...). Cette turbine électrique fonctionnerait grâce à l'écoulement de l'eau du ruisseau situé dans le village et ne devra pas provoquer de pollution visuelle ou sonore (respect de l'environnement). Le but est d'utiliser la force de l'eau et baisser les coûts en électricité de la commune dans un cadre du développement durable.

Mr DUVAL propose la pose d'un panneau cadastral au village réalisé par une habitante. Il décrit les limites de la commune et indique tous les noms de quartier du village. Ce panneau aurait un intérêt informatif et convivial pour nos administrés : connaître et savoir repérer les noms de quartier de notre village dans un but pédagogique (se remettre en tête des noms de lieux pour les adultes et nos enfants), ludique (lieux de promenade) et afin d'être informé aussi des lieux de chasse en cours.

Mr DUVAL propose la pose d'un QRcode patrimonial, devant la mairie.

Mr DUVAL informe qu'un reportage France 3 Vaqui est prévu le jeudi 4 Avril sur Gars et son école.

18.h00 la séance est levée

Le secrétaire de séance

Mr SPAENS Francis

Le Maire

Mr CASSEZ